



N° 13 616\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**  
 \* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de Saint-Jegou  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
 Adresse : N° ..... Rue Chateaubriand  
 Commune 35760  
 Code postal .....  
 Nature des activités : Services Techniques  
 Qualification : /

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Goelands argentés</u> <u>Larus Argentatus</u>	/	<u>Destruction d'oeufs de goelands</u>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....  
Prévention de la multiplication des goelands en milieu urbain  
 Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (relever l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....

Capture manuelle  Capture au filet

Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....

Autres moyens de capture  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

**D2. DESTRUCTION \***

Destruction des nids  Préciser : .....

Destruction des œufs  Préciser : *sterilisation des œufs de geelands*

Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....

Par pièges létaux  Préciser : .....

Par capture et euthanasie  Préciser : .....

Par armes de chasse  Préciser : .....

Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....

Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....

Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....

Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....

Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....

Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : *Mai - Juin 2021*

ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : .....

Départements : .....

Cantons : .....

Communes : *Saint gregoire*

**II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

*Voir compte rendu en pièces jointes*

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Saint gregoire*  
le *31/12/21*  
Votre signature



---

# STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS ARGENTES SUR LA COMMUNE DE SAINT-GREGOIRE

---

## **BILAN DE LA CAMPAGNE 2020 et DEMANDE DE DEROGATION STERILISATION DES ŒUFS SUR ESPECES PROTEGEES**

---

### 1/ OBJET

- Type d'action :  
Stérilisation des œufs
- Espèce concernée :  
Goélants argentés (*Larus argentatus*)
- Période de l'autorisation par arrêté préfectoral :  
3 ans : jusqu'en novembre 2020

### 2/ HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA CAMPAGNE 2017

En vue de limiter la population de goélants, 2 campagnes de stérilisation des œufs ont été entreprises en 2009 et 2010 par la société VERTICALE SOLUTION. Ces campagnes ont permis d'établir la répartition des nids et des œufs entre les villes de Rennes et de Saint-Grégoire pour la zone artisanale des Petits Champs, et de constater l'augmentation de la présence des goélants.

Aucun traitement n'a été effectué sur la commune entre 2011 et 2013.

Suite à la demande groupée des entreprises de la zone, la ville a obtenu une dérogation en 2014 pour le traitement par stérilisation des œufs de goélants pour cette zone mitoyenne avec la ville de Rennes.

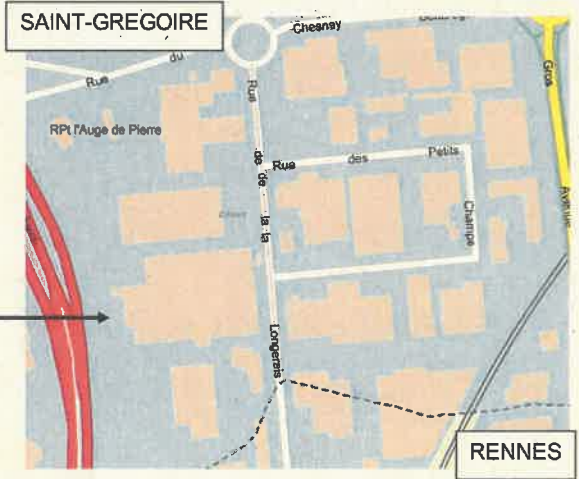
Les campagnes de 2014 à 2020 ont été réalisées en **simultanéité avec la ville de Rennes** par l'entreprise **GET UP** (représentée par Guillaume GALLAIS).

### 3/ ZONAGE DU TRAITEMENT

- Zone de traitement initiale lors de la demande d'autorisation de 2014

L'autorisation a été demandée pour Saint-Grégoire, zone artisanale des petits Champs (zone d'activité Nord), soit:

- entre l'avenue Gros Mahon, la rue du Chesnay Beauregard, la route de Saint-Malo, la limite communale avec Rennes.
- à proximité immédiate de la rue de la Longeraie et de la rue des petits Champs



Entreprises ayant sollicitées initialement la mairie pour une intervention sur la prolifération des goélands



- Modification de la localisation des nids

Lors de la campagne de traitement 2015, il a été constaté que la zone de localisation des nids tendait à s'accroître au nord de la rue du Chesnay Beauregard.

De nombreux poussins avaient été repérés sur les acrotères des sociétés Office Dépôt et Keria Luminaires. La ville de Saint-Grégoire a donc intégré ces points dans sa zone de traitement.

En 2017, une nouvelle zone de nidification a été découverte, côté RENNES, au niveau de l'ancien garage OPEL, Rue de la Donelière.

Un nouveau site de nidification a été découvert en 2020, côté RENNES, au niveau de l'entreprise HOMEBOX.



#### 4/ BILAN ANNUEL

La zone de traitement étant mitoyenne à Rennes et Saint-Grégoire, l'entreprise GET UP a d'abord effectué une journée d'observation avec les agents du service Hygiène et Environnement de la ville de Rennes. Elle est ensuite intervenue pour la campagne de stérilisation 2019 :

- 1<sup>er</sup> passage : 7 mai 2020 (6 mai en 2016, 11 mai en 2017, 2 mai en 2018 et 2019)
- 2<sup>ème</sup> passage : 25 mai 2020 (31 mai en 2016 et 2017, 23 mai en 2018 et 2019)

**64 œufs ont été stérilisés sur 22 nids. Aucun poussin n'a été recensé.**

Les nids ont été recensés comme suit :

	Nid vide	1 œuf	2 œufs	3 œufs	4 œufs	5 œufs	6 œufs	1 poussin	2 poussins	3 poussins	1 œuf 1 poussin	2 œufs 1 poussin	1 œuf 2 poussins
1 <sup>er</sup> passage	0	1	4	12	0	0	0						
2 <sup>ème</sup> passage	0	0	2	20	0	0	0						

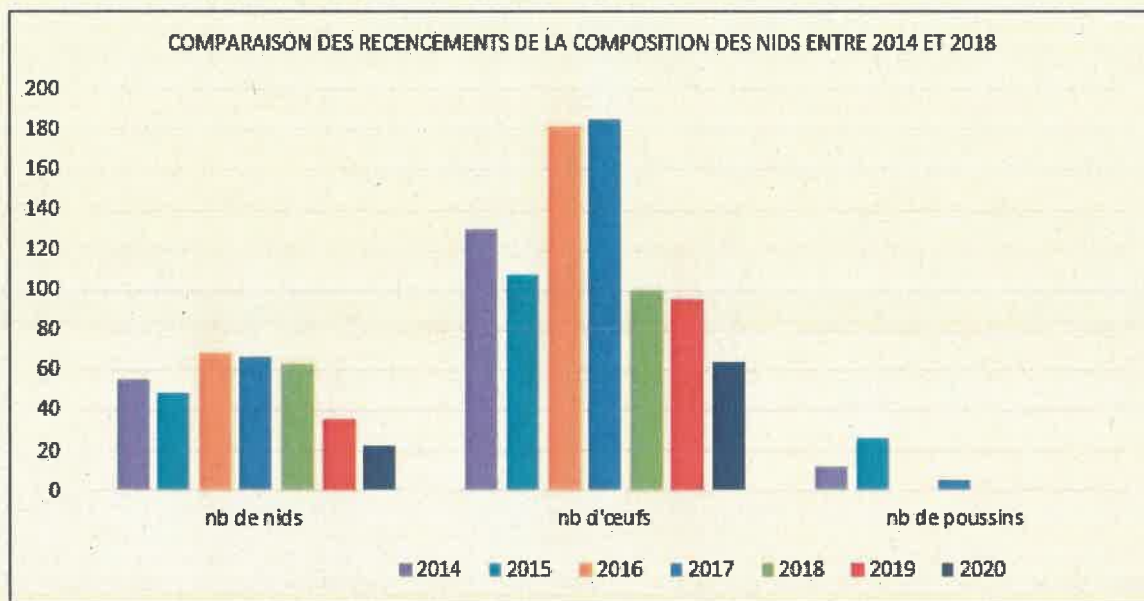
#### Répartition des nids par entreprises

##### Ville de SAINT GREGOIRE - Campagne 2020 de Stérilisation des œufs de goélands

Nombre de nids :	Nombre de nids :							Remarque	Total nid	Total œufs
	Coupe vide	1 œuf	2 œufs	3 œufs	1 œuf 1 Poussin	1 œuf 2 Poussins	2 œufs 1 Poussin			
<b>Nom des sociétés</b>										
CAPR - ODIS				1					1	3
Bretagne Matériaux		1	3	11					15	43
Gultton		0	2	13					2	6
Chaussée / Office dépôt			1	1				Toiture nettoyée		
La Halle vêtement			0	2				Pas de nid		
SALTI				1					1	3
CMEVIA				2					2	6
Matériaux de l'Ouest				1					1	3
Mondial Tissu / SIKA								Travaux toiture SIKA neuve, pas de nid		
La Halle vêtement								Coupe vide		
<b>Total</b>									<b>22</b>	<b>64</b>

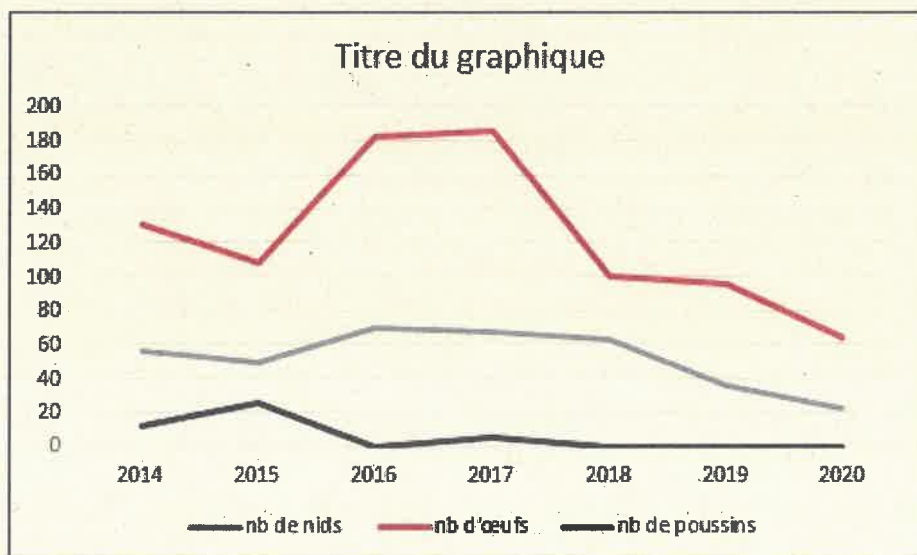
## 5/ BILAN PLURI-ANNUEL

Evolution de la composition des nids entre 2014 et 2020 :



	nb de nids	nb d'œufs	nb de poussins
2014	56	131	12
2015	49	108	26
2016	69	182	0
2017	67	186	5
2018	63	100	0
2019	36	95	0
2020	22	64	0

Evolution de la composition des nids entre 2014 et 2020 :





## 6/ CONCLUSION

- Evolution du nombre de nids et d'œufs :

Au cours de cette campagne, 64 œufs ont été traités sur 22 nids. Les nids et les œufs sont toujours majoritairement présents à l'ouest de la rue de la Longeraie, notamment sur le bâtiment de Bretagne Matériaux.

Isotop Joncoux, Chaussée et Office Dépôt n'ont pas été impactés en 2020 étant donné la réfection de leur toiture.

Il semblerait donc que la zone de présence des goélands tende à se stabiliser :

- Regroupement sur des espaces clairement définis à l'Ouest
- Léger déplacement de la concentration des spécimens au Nord.

Le nombre de nids continue de se réduire (environ) par deux en comparaison de l'année dernière (2018 : 63 nids et 36 nids en 2019), et est désormais majoritairement concentré sur un unique bâtiment : Bretagne Matériaux.

**Au vu des chiffres, il est tentant de préciser que le nombre de nids a fortement réduit. Par ailleurs, le nombre d'œufs a également diminué de 30 % par rapport à l'année 2019.**

- Baisse du nombre de poussins :

Le nombre de poussins avait considérablement augmenté entre 2014 et 2015 passant de 12 à 26. En 2016, aucun poussin n'a été recensé. En 2017, 5 poussins ont été comptabilisés. De 2018 à 2020, aucuns poussins n'ont été recensés.

**L'avancement des dates de traitements a donc eu un effet bénéfique sur l'efficacité du traitement.**

**Cela renforce le besoin d'une prochaine campagne de traitement pour l'année 2021 en conservant les mêmes dates d'interventions.**

**On peut penser que la zone de nidification des goélands est en déplacement actuellement.**

## 7/ ACTIONS A MENER ET DEMANDE DE DEROGATION

Considérant la demande des entreprises et les éléments évolutifs majeurs suivants :

- la stabilisation de la zone de présence des goélands depuis deux ans
- baisse considérable des œufs sur les sites de la zone initiale
- la disparition des poussins

Il serait intéressant de poursuivre le traitement en 2021 aussi précocement dans la saison qu'en 2020 pour pouvoir apprécier l'efficacité du traitement et avoir une meilleure lisibilité de l'action menée.

Ces nouveaux éléments permettraient de juger de la pertinence ou non de poursuivre le traitement par stérilisation des œufs de goélands en 2021. Cette décision devrait bien entendu être prise après consultation des services de la DDTM et de la ville de Rennes.

Les entreprises de la zone initiale sont quant-à-elle mieux sensibilisées, de par l'ancienneté du phénomène dans ce secteur, les échanges avec la mairie à chaque début de campagne par téléphone ou via l'entreprise Isotop Joncoux qui sert de relais. Certaines d'entre elles ont par ailleurs installé des dispositifs dissuasifs type « picots ».

Enfin compte tenu de la persistance des nuisances (sonores, déjections, obstructions des évacuations des toits provoquant fuites et infiltrations, agressivité), et des raisons précédemment évoquées, la ville de Saint-Grégoire souhaite poursuivre le traitement par stérilisation des œufs de goélands a minima pour l'année 2021.

